



REPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté – Egalité – Fraternité

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR
Gendarmerie Nationale



CONVOCATION

N° 72 / 2014

Pour besoins d'une enquête judiciaire
(Article 100 du Code de procédure pénale)

Nous, **Gle. Christian**, **Commandant** de la **Brigade de la Protection des Mineurs (B.P.M)** en collaboration avec l'**Office Central de Police (EUROPOL)**, vous adressons cette convocation suite à une saisie informatique via cyber infiltration (autorisée notamment en matière de pédopornographie, pédophilie, cyberpornographie, exhibitionnisme, trafic sexuel, depuis 2014) pour vous informer que vous faites l'objet de plusieurs poursuites judiciaires selon le Code Pénal en vigueur dans le cadre de la Cybercriminalité. Les faits sont les suivants : **PEDOPORNOGRAPHIE – PEDOPHILIE – EXHIBITIONNISME – CYBERPORNOGRAPHIE – DETOURNEMENT DE MIEURS.**